

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Déclaration du groupe Coopération

En 2017, la France s'est dotée d'une Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) dans l'objectif de fixer son ambition maritime sur le long terme.
Cette Stratégie donne ainsi un cadre de référence à tous les acteurs de l'économie bleue.

Six ans plus tard, la seconde version de la SNML est en co-construction pour la période 2023-2029.

C'est dans ce contexte de travail qu'intervient l'Avis.

Nous en sommes tous d'accord, l'océan, la mer et nos littoraux sont des ressources vitales et les différents Rapports du GIEC soulignent que ces derniers sont confrontés aux effets conjugués du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité en raison de nos activités et usages.

Dès lors, de quelle manière une certaine sobriété est-elle nécessaire pour contribuer à améliorer l'atteinte du bon état écologique des habitats marins de notre pays ?

Comment rendre cohérentes entre elles les différentes politiques sectorielles exerçant une influence sur nos écosystèmes et usages marins ?

En réponse, l'Avis invite à ce que la sobriété des usages terrestres, littoraux et maritimes, sources des principales pressions sur le milieu marin, soit la priorité de la SNML2 et nous le soutenons.

Par ailleurs, au regard de l'organisation politique et de la répartition des compétences dans notre pays sur ces sujets, l'Avis invite au déploiement d'un guichet unique pour toute activité pouvant avoir un impact sur le milieu marin au sein des Directions Interrégionales de la mer. Nous le soutenons également.

Et, alors que les Outre-mer représentent 97 % du domaine maritime français, nous ne pouvons enfin que soutenir la recommandation qui vise à ce que la SNML2 intègre les spécificités ultramarines dans ses processus et son calendrier.

Notre Groupe a voté favorablement l'avis.